

Nombre de  
membres en  
exercice

**27**

Présents et  
représentés

**26**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 20 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux  
Le vingt du mois de mai à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le treize mai deux mille vingt-deux, s'est réuni en visio-conférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date  
d'affichage

23 MAI 2022

Déposée en  
Préfecture le

23 MAI 2022

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Marc ROLLIN, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

### Avaient donné procuration

Samuel DIXNEUF à Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW à Pierre BRUYERE

### Etait excusé

Christian ROPHILLE

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EPF 74 POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE SEVRIER**

La Commune de Sevrier souhaite acquérir une parcelle sise 107 route de l'église, à Sevrier. Il s'agit de l'acquisition à l'amiable de la Maison Charles Longet, actuellement propriété du Diocèse.

La Commune souhaite solliciter l'établissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) pour acquérir les parcelles cadastrées AD 340 / 491 / 337 au prix de 1 100 000 €.

L'acquisition de ce tènement de 2 642 m<sup>2</sup>, avec un bâtiment d'une surface totale de 1 040 m<sup>2</sup> environ, a notamment pour destination des équipements publics (salle et crèche municipale).

Les parcelles sont classées en Uc-oap correspondant à un secteur de mixité de l'habitat et des fonctions correspondant au centre, soumis à OAP (opération d'aménagement et de programmation).

**LE BUREAU DECIDE :**

de donner un avis favorable sur cette intervention.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 26

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.